

12.09.2018 - 12:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Rejet d'une plainte concernant Daniele Ganser (Prise de position 27/2018)

Bern (ots) -

La «SonntagZeitung» face au Conseil de la presse

Parties: X. c. «SonntagsZeitung»

Thèmes: Recherche de la vérité / Dénaturation d'informations / Illustrations

Plainte rejetée

Résumé

Rejet d'une plainte concernant Daniele Ganser

La «SonntagsZeitung» a qualifié Daniele Ganser de théoricien du complot. En a-t-elle le droit? Oui, pour autant qu'elle respecte le code de déontologie des journalistes estime le Conseil suisse de la presse. C'est ce qu'ont fait les auteurs de l'article, tout en se facilitant grandement la tâche.

Le 11 mars 2018, la «SonntagsZeitung» rendait compte d'une manifestation qui s'était déroulée à Bâle, au cours de laquelle quatre «théoriciens du complot» avaient pris la parole, parmi lesquels l'historien Daniele Ganser. Une plainte publique déposée auprès du Conseil de la presse reprochait à l'article d'être diffamatoire pour Ganser parce qu'il le traitait de théoricien du complot et lui prêtait des paroles qu'il n'avait pas prononcées. Daniele Ganser, placé à côté d'images d'alunissage et de traînées de condensation, était assimilé à de tout autres thématiques, très contestées, estimait le plaignant.

Le Conseil de la presse n'a pas à apprécier la question de savoir si Daniele Ganser est, ou n'est pas, un théoricien du complot. Il doit seulement juger si la «SonntagsZeitung» a respecté le code de déontologie des journalistes. Elle l'a fait en donnant longuement la parole à un expert, qui explique dans l'article ce qui est typique du complotiste et pourquoi Ganser en est un. Les journalistes se fondent sur ce seul expert. C'est un peu maigre. De plus, ils n'ont pas interrogé Ganser sur le sujet. Ils ont toutefois reproduit un de ses principaux arguments: je me contente de poser des questions, ne cesse de répéter Ganser.

Le Conseil de la presse n'a pu établir que la «SonntagsZeitung» avait prêté de fausses déclarations à Ganser. Et les images d'alunissage et de traînées de condensation font partie d'un listicle figurant sur la même double-page. Cet article-là traite certes de théories du complot, mais les illustrations sont clairement séparées, optiquement, de l'article sur Ganser.

Le Conseil de la presse rejette la plainte sur tous les points.

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100819727> abgerufen werden.